



FOCUS INTERNATIONAL TRADE

— AUTOMNE 2023 – N° 7



LE MARCHÉ UNIQUE
EUROPÉEN, MOTEUR
DE NOTRE PROSPÉRITÉ

P 10

LE MÉCANISME
D'AJUSTEMENT CARBONE
AUX FRONTIÈRES (CBAM)

P 16

UNE ÉCONOMIE
EUROPÉENNE
FORTE ET SÛRE

P 19

SOMMAIRE

04 ÉDITO

RENFORCER
LES ÉCHANGES
COMMERCIAUX

06 FACTS & FIGURES

IMPORTANCE DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

10 À LA UNE

LE MARCHÉ UNIQUE
EUROPÉEN, MOTEUR DE
NOTRE PROSPÉRITÉ

16 ABC DU COMMERCE INTERNATIONAL

LE MÉCANISME
D'AJUSTEMENT CARBONE
AUX FRONTIÈRES



19 FIL INFO

- UNE ÉCONOMIE EUROPÉENNE FORTE ET SÛRE
- ACCORDS COMMERCIAUX UE - NOUVELLE-ZÉLANDE ET UE - AUSTRALIE
- ACCORDS COMMERCIAUX UE - AMÉRIQUE LATINE

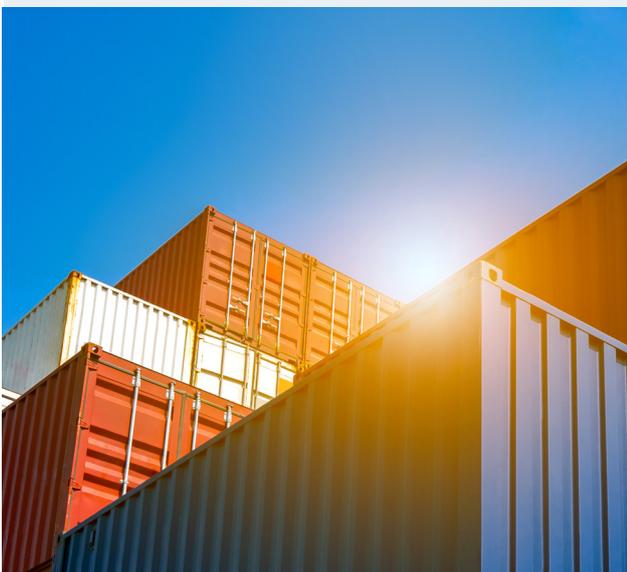


Focus International Trade paraît deux fois par an. Son lancement fait suite à un double constat. Premièrement, le commerce international est crucial pour notre économie très ouverte et pour nos entreprises de toutes tailles. Deuxièmement, cette réalité n'est pas assez soulignée de façon objective et n'est donc peut-être pas rendue suffisamment concrète pour nombre de nos dirigeants et chefs d'entreprise.



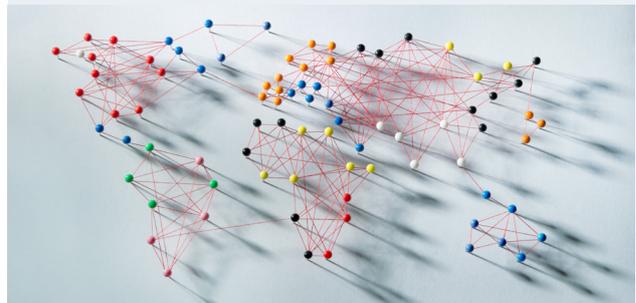
24 CONSEIL À L'EXPORTATEUR

- LES CONTRÔLES POST-BREXIT À L'IMPORTATION DE PRODUITS EN PROVENANCE DE L'UE ENFIN EN VIGUEUR ?
- 11^e TRAIN DE SANCTIONS EUROPÉENNES À L'ÉGARD DE LA RUSSIE : QUEL IMPACT POUR NOS EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS ?



26 LA FEB EN ACTION

EUROPE & INTERNATIONAL



32 MEMBRES

FÉDÉRATIONS SECTORIELLES MEMBRES DE LA FEB

33 NOTRE CC À VOTRE SERVICE

LE CENTRE DE COMPÉTENCE EUROPE & INTERNATIONAL

RENFORCER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX



La présidence belge du Conseil de l'UE, qui débute le 1^{er} janvier prochain, offre à notre pays une occasion unique de confirmer son attachement au projet européen, et particulièrement au bon fonctionnement du marché intérieur, ainsi qu'à la politique commerciale menée par la Commission européenne au nom des 27 États membres. Ces deux domaines de l'action politique européenne sont essentiels pour nos entreprises actives à l'international.

Certes, s'agissant de dossiers législatifs, la fenêtre d'opportunité sera limitée à seulement quelques semaines, en raison de la campagne pour les futures élections européennes de juin 2024. Mais durant ce semestre de présidence du Conseil, notre pays aura aussi comme tâche de piloter les négociations entre les 27 États membres sur les priorités stratégiques pour la future Commission européenne 2024-2029.

Nous attendons donc de nos autorités qu'elles contribuent à l'approfondissement du marché intérieur et qu'elles soutiennent activement la politique commerciale de l'UE.

S'agissant du marché intérieur, nos entreprises sont toujours confrontées à trop de difficultés et obstacles lorsqu'elles exportent vers ou importent en provenance d'autres pays de l'UE, ou lorsqu'elles veulent y détacher du personnel. Ceci est particulièrement dommageable pour notre économie belge très ouverte. Le marché européen est par nature le marché domestique de très nombreuses entreprises belges, vu la petite taille de notre marché national et vu l'intégration de nos entreprises dans de multiples chaînes de valeur transnationales. La Belgique doit donc activement contribuer aux initiatives européennes visant à lever



LE LEVIER EUROPÉEN PEUT ET DOIT À LA FOIS AIDER NOS ENTREPRISES ET LES PROTÉGER

ces obstacles. Mais nos autorités doivent également s'abstenir de créer elles-mêmes de nouvelles barrières nationales. Ceci est notamment le cas lorsque, lors de la transposition de directives européennes en droit belge, nos autorités fédérales ou régionales vont au-delà de ce que la directive prévoit et imposent ainsi à nos entreprises des obligations plus strictes qu'ailleurs en Europe. La Belgique devra également veiller à ce que le niveau européen n'impose pas de charges administratives et réglementaires inconsidérées sur nos entreprises. Celles-ci ont en effet été confrontées ces dernières années à une avalanche de nouvelles réglementations et obligations européennes, susceptibles d'impacter négativement leur compétitivité internationale.

BALAYER DEVANT SA PROPRE PORTE

Durant ce semestre de présidence, la Belgique devra aussi soutenir les efforts de la Commission européenne visant à faire progresser – et surtout, conclure – les négociations commerciales avec divers partenaires internationaux, comme l'Australie, le Mercosur ou l'Inde. La Belgique doit également contribuer à maintenir la crédibilité de l'UE à l'égard du reste du monde, en encourageant la signature et la ratification des accords commerciaux déjà finalisés, tel celui avec le Chili ou le Mexique. Et en la matière, notre pays doit avant tout balayer devant sa propre porte, en accélérant la ratification, par l'ensemble des entités belges compétentes (5 à 7 parlements selon les accords), des 8 accords commerciaux ou d'investissement toujours en attente d'un feu vert officiel. Rappelons,

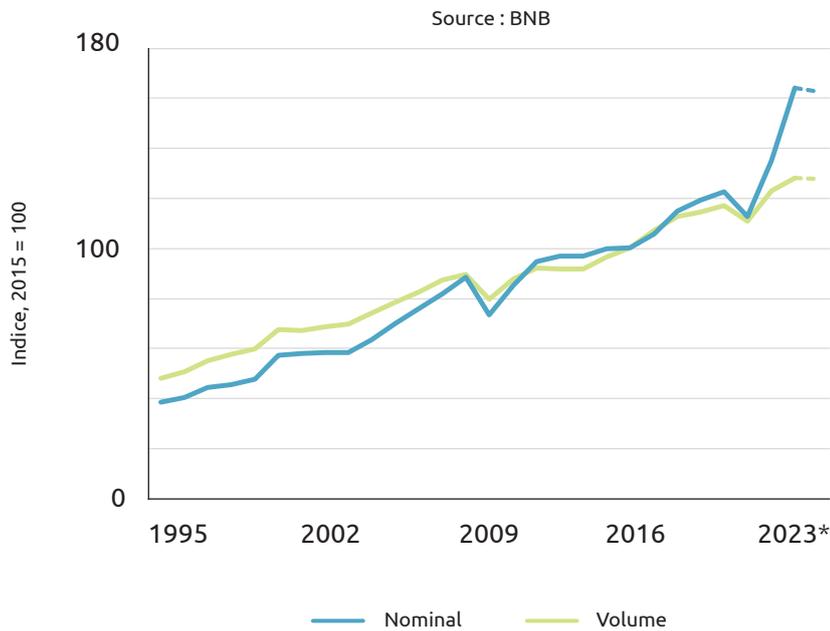
par exemple, que le CETA, l'accord commercial conclu entre l'UE et le Canada, n'a été ratifié à ce stade que par la Chambre des représentants et le Parlement flamand, plus de 6 ans après sa mise en œuvre progressive et alors que ses retombées sont très positives pour notre économie. Je note néanmoins avec satisfaction que le Parlement de Wallonie a approuvé cet été l'accord d'investissement UE - Vietnam ; j'ose espérer que c'est là le début d'une accélération du processus dans notre pays.

Les projecteurs vont donc être braqués sur notre pays durant le premier semestre de 2024 en Europe et au-delà. Il s'agit d'un rendez-vous important, que nos autorités doivent aborder avec ambition et pragmatisme. Et ce, malgré un contexte international marqué par de multiples tensions et défis géopolitiques, qui affectent également le commerce international et donc nombre de nos entreprises. Dans ce cadre, le levier européen doit à la fois aider nos entreprises et les protéger. Nous attendons de cette présidence belge du Conseil qu'elle y contribue avec succès.

Pieter Timmermans
CEO VBO FEB

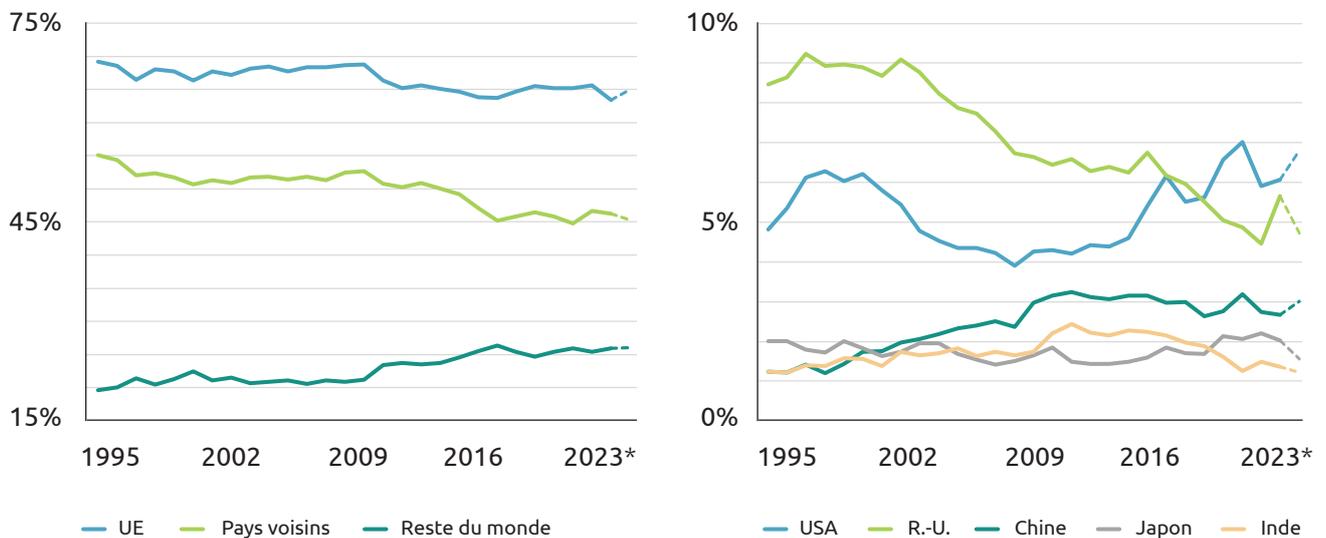
IMPORTANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ÉVOLUTION DES FLUX COMMERCIAUX BELGES



PART DU COMMERCE EXTÉRIEUR TOTAL

Sources : BNB, concept national, biens



* Les chiffres pour 2023 ont été obtenus en extrapolant les deux premiers trimestres.



94,2%

du PIB belge provenaient
des EXPORTATIONS
en 2022...

... dont **72%**

destinés à des PAYS EUROPÉENS



1 EMPLOI SUR 5

est lié aux exportations belges
et européennes en dehors de l'UE

75% DES JOBS

en Belgique liés au commerce international
se situent dans le domaine des

SERVICES, DONT 2/3
DES TRAVAILLEURS

sont des employés ou ouvriers
moyennement ou peu qualifiés



844.000
TRAVAILLEURS

sont liés aux exportations belges et
européennes en dehors de l'UE

Les exportations belges
indirectes comptabilisent

240.000
EMPLOIS

85% DE LA CROISSANCE MONDIALE
AURA LIEU EN DEHORS DE L'UE D'ICI 2030



ANALYSE : IMPACT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES COÛTS SUR L'EXPORTATION

Au cours des deux dernières années, une **forte inflation** combinée à notre **système d'indexation automatique des salaires** a entraîné une augmentation significative des coûts salariaux pour les entreprises belges. Nos entreprises industrielles orientées vers l'exportation (par exemple dans les secteurs de la chimie, du textile ou de l'alimentation) en ressentent déjà les effets aujourd'hui.

La FEB analyse en ce moment l'**impact de la compétitivité des coûts salariaux** sur les **performances à l'exportation**. Elle le fait sur la base de données de panel pour 15 pays depuis 1975. La publication de l'analyse de la FEB est prévue pour le début de 2024. Nous vous tiendrons informés.

CONTRIBUTION EXTERNE

EUROPEAN CHAMBER REPORT FINDS SIGNIFICANT DETERIORATION OF BUSINESS CONFIDENCE IN CHINA



Beijing, 21 June 2023 – The European Union Chamber of Commerce in China, in partnership with Roland Berger, released its European Business in China Business Confidence Survey 2023 (BCS). The annual survey shows that there has been a significant deterioration of business sentiment.

Faced with growing risks and a more volatile operating environment, European companies have started reviewing their investment and operational strategies, and ensuring their supply chains are fit for more uncertain conditions.

- 64% of respondents reported that doing business in China became more difficult in the past year, the highest on record.
- 30% of respondents reported year-on-year (y-o-y) revenue decreases, an increase of 20 percentage points, and the highest on record.
- 11% of respondents have shifted existing investments out of China, and 8% have taken the decision to move future investments previously planned for China elsewhere.
- One in ten report they have already shifted, or plan to shift, their Asia headquarters (HQ) or business unit HQ out of Mainland China.
- There has been a 13-percentage point reduction y-o-y in the number of respondents that view China as a top-three destination for future investments.
- 75% have reviewed their supply chain strategies over the past two years, with 24% reporting plans to at least partially onshore their supply chains into Mainland China and 12% having already shifted parts of them out of the country.

Decoupling of HQ and China operations has increased primarily to manage risk, with nearly three quarters of respondents having localised IT and data storage infrastructure. Significant localisation of company staff has also taken place over the last half decade, with 16% reporting their China operations no longer employ any foreign nationals.

These developments come at a considerable cost to companies and to China. The need to create divergent systems for China and the rest of the world means that the overall efficiency brought by global economies of scale is lost; and the reduction of foreign nationals is resulting in reduced transfer of knowhow and best practices, communication difficulties, deferred investment plans, and even China operations being closed.

“The negative trends we see in this year’s survey are concerning and reflect both recent challenges – brought by uncertainties in China’s policy environment and rising geopolitical tensions – and the persistence of long-standing market access barriers,” said Jens Eskelund, president of the European Union Chamber of Commerce in China. “For China to turn the tide and allow European companies to develop and contribute to their full potential, we really need to see concrete action.”

“Unless further steps are taken to address the uncertainties confronting companies, then the trend of supply chain diversification is likely to strengthen in the medium-term,” said Denis Depoux, global managing director of Roland Berger. “Many European companies are now focusing more on how to make their China operations more durable instead of capturing greater market share, which is not good for competition.”



SCAN QR

Download the report here:
european-chamber.com.cn/en/publications-archive/1124



Si l'internationalisation semble à première vue simple et attrayante, il n'en reste pas moins que c'est une stratégie commerciale avec des défis et des opportunités. Cette rubrique contribue à une meilleure connaissance de l'environnement international dans lequel se développe votre activité entrepreneuriale.

LE MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN, MOTEUR DE NOTRE PROSPÉRITÉ

DES ÉCHANGES PLUS FACILES EN EUROPE

En 2023, l'Europe fête le 30^e anniversaire de son marché unique. Depuis sa création en 1993, il a simplifié la vie quotidienne des citoyens et des entreprises et stimulé l'emploi et la croissance dans l'ensemble de l'UE. Le marché unique a permis aux citoyens de voyager et de travailler dans toute l'UE, tandis que les biens, services, personnes et capitaux peuvent circuler presque aussi facilement qu'à l'intérieur d'un seul pays. Il s'agit sans aucun doute de l'une des plus grandes réalisations du projet européen. Mais pour promouvoir davantage les échanges sur ce marché, il y a encore du pain sur la planche.

Pour notre économie belge ouverte, la création du marché unique – c'est-à-dire l'essence même de l'intégration économique européenne – a été le moteur de la croissance et de la prospérité. Pour les entreprises belges, ce marché intérieur est devenu le principal débouché et le plus grand fournisseur. En outre, il aide les entreprises à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement et leur offre de nombreuses opportunités. Le bon fonctionnement de notre marché commun européen ainsi que la garantie de conditions équitables et d'une concurrence loyale revêtent dès lors une importance essentielle pour nos entreprises.

IL Y A ENCORE DU PAIN SUR LA PLANCHE !

Nous ne devons toutefois pas nous laisser aveugler par les succès du passé. En effet, l'intégration économique européenne et l'approfondissement du marché unique sont un processus continu. En tant qu'organisation d'employeurs, nous nous

inquiétons aujourd'hui du manque d'initiatives de l'Union européenne pour approfondir effectivement le marché unique et l'adapter aux nouvelles technologies et à la numérisation de notre économie. Nous attendons donc avec impatience les initiatives que la Belgique prendra au cours de sa présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre de 2024, comme l'a déjà annoncé le Premier ministre De Croo.



Alexander De Croo 
 @alexanderdecroo · Follow



Ook zal ons land samen met de Commissie een rapport over de toekomst van de interne markt voorbereiden.

Dat wordt een belangrijke prioriteit tijdens het Belgische voorzitterschap in 2024.

#EUCO

6:10 PM · Jun 30, 2023



Traduction Tweet : Notre pays préparera également, avec la Commission, un rapport sur l'avenir du marché unique.

Il s'agira d'une priorité essentielle pendant la présidence belge en 2024.

La législation européenne laisse souvent aux États membres la possibilité de transposer la législation de différentes manières, ce qui donne lieu à un phénomène de 'goldplating' (vouloir aller plus loin que ce qui est exigé). Par ailleurs, le contrôle de la mise en œuvre de la réglementation par la Commission européenne est souvent insuffisant pour empêcher les États membres d'introduire des règles ou des obligations nationales additionnelles, ce qui perturbe le libre-échange au sein du marché unique. Même à l'intérieur de la Belgique, nous constatons que les règles européennes ne sont pas toujours transposées de manière homogène dans les différentes régions du pays. Cela se traduit par des règles et des obligations administratives différentes pour les entreprises opérant dans les différentes régions de notre pays.

De plus, les réalisations du marché unique sont sapées par un protectionnisme croissant qui conduit parfois même à l'introduction de nouvelles barrières à la libre circulation dans l'UE. Par conséquent, les entreprises ne perçoivent plus le marché unique comme une véritable zone de libre-échange.

IMPORTANCE POUR NOTRE PAYS

Le marché unique a un impact économique considérable pour les économies ouvertes, telles que la Belgique, dont le commerce extérieur représente plus de 90% du PIB et dont la grande majorité des produits s'échangent avec les pays membres du marché intérieur. Une étude de 2019 de la Commission européenne estime que, sans l'accès au marché unique, notre PIB national chuterait de 18% et le taux d'emploi de 3,4%.



L'économie belge est l'une des plus intégrées dans le marché unique de l'Union européenne : 41,7% du PIB de la Belgique sont imputables au commerce intra-européen de marchandises. Cela place notre pays bien au-dessus de la moyenne européenne de 28,5% (2021). L'intégration du domaine d'activité des services s'élève à 10,9% du PIB national, également au-dessus de la moyenne UE de 6,6%.



COMMENT TOUT A COMMENCÉ...

Le marché unique de l'Union européenne est l'espace commun aux 27 pays de l'UE où les biens, les services, les capitaux et les personnes peuvent circuler librement, formant ainsi le noyau de la coopération. Pourtant, il a fallu de nombreuses années pour lancer ce marché unique.

Tout a commencé avec le traité de 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE). Ce traité fixait un calendrier pour que les six membres fondateurs (la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas) abolissent les barrières douanières à l'intérieur de la Communauté et établissent un tarif douanier commun pour les marchandises provenant de pays non membres. Le 1^{er} juillet 1968, la CEE est devenue une réalité.

Cependant, les droits de douane ne sont qu'un aspect des barrières protectionnistes aux échanges transfrontaliers. Dans les années 1970, d'autres entraves commerciales ont empêché l'achèvement complet du marché commun. Normes techniques, normes de santé et de sécurité, réglementations nationales sur le droit d'exercer certaines professions et contrôle des changes sont autant d'éléments ayant restreint la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux.

En juin 1985, la Commission européenne, alors présidée par Jacques Delors, a publié un programme d'action visant à supprimer toutes les barrières physiques, techniques et fiscales à la libre circulation au sein de la Communauté dans un délai de sept ans. L'objectif consistait à encourager l'expansion industrielle et commerciale au sein d'un vaste espace économique unifié. Suite à ces changements, 282 lois ont été adoptées entre 1985 et 1992 pour supprimer les barrières techniques, réglementaires, juridiques et bureaucratiques au libre-échange et à la libre circulation. Le marché unique a finalement été instauré le 1^{er} janvier 1993.





LE LIBRE-ÉCHANGE EST LE MOTEUR DE LA CROISSANCE

Rassemblant 21 millions d'entreprises et plus de 450 millions de consommateurs, le marché unique a permis une réduction des coûts commerciaux (droits de douane, coûts de mise en conformité, taux de change dans la zone euro...) et une augmentation de la productivité, soit un gain d'environ 427 milliards EUR par an pour les États membres de l'Union.

La Commission européenne estime que les avantages de la suppression des obstacles encore existants au marché unique des biens et des services pourraient atteindre 713 milliards EUR d'ici à la fin de 2029.



Copyright : Union européenne, 2019

BY FACILITATING TRADE, EASING LABOUR AND CAPITAL MOBILITY, REDUCING TRANSACTION COSTS, FACILITATING PRICE STABILITY AND INCREASING RESILIENCE TO ECONOMIC SHOCKS, OUR SINGLE MARKET CONTRIBUTES TO OUR ECONOMY AS A WHOLE

Thierry Breton,
Commissaire européen pour le marché intérieur

COMMENT AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ INTÉRIEUR ?

- 1 Mieux exécuter la législation existante :** les États membres devraient établir une meilleure coopération entre leurs administrations afin de parvenir à une transposition égale dans tous les États membres. Pour sa part, la Commission européenne devrait s'engager plus fermement à améliorer l'application et le contrôle de la mise en œuvre des règles européennes. Par ailleurs, une surveillance plus efficace du marché devrait être mise en place afin de mieux contrôler la conformité des marchandises entrant en Europe avec les réglementations européennes.
- 2 Revoir la législation existante :** les règles existantes devraient être régulièrement évaluées quant à leur efficacité et à leur impact sur la compétitivité. Si les règles ne sont plus adaptées, elles doivent être revues ou supprimées.
- 3 Approfondir le marché unique dans des domaines nouveaux et émergents :** le marché unique devrait être approfondi dans des domaines tels que les services, les données, l'énergie et les capitaux, et les barrières existantes devraient être supprimées grâce à une plus grande reconnaissance mutuelle des législations nationales, à des normes établies par l'industrie et, le cas échéant, à une harmonisation des règles, en tenant compte du principe de 'meilleure réglementation'.

ENTRAVES AU MARCHÉ INTÉRIEUR CRÉÉES PAR NOTRE PAYS

Les entreprises belges sont également confrontées à des problèmes au sein du marché unique en raison de quatre phénomènes qui les handicapent par rapport à leurs concurrents européens :

- 1** Trop souvent encore, lors de la transposition de directives européennes, les autorités (fédérales ou régionales) vont au-delà de ce qu'impose l'Europe (phénomène du 'gold-plating', principalement dans les dossiers relatifs à la protection de l'environnement et des consommateurs ou dans le domaine social).
- 2** Certains textes européens ne sont pas transposés ou appliqués de manière homogène par les différents niveaux de pouvoir compétents.
- 3** Notre pays reporte la transposition de certaines directives européennes, même lorsqu'elles concernent le marché unique. Le déficit de transposition de notre pays était de 2,8% en 2021, en hausse de 1,3% par rapport à l'année précédente. Ces retards peuvent empêcher nos entreprises de bénéficier des effets positifs de l'harmonisation européenne recherchée.
- 4** Il arrive que des initiatives législatives soient prises dans notre pays alors qu'une proposition européenne est en cours d'élaboration. Cela conduit à une mosaïque de règles et empêche la mise en place de conditions équitables.

IF THE EU IS SERIOUS ABOUT CREATING CIRCULAR BUSINESS MODELS THAT STIMULATE BETTER AND MORE RECYCLING AND HELP MEMBER STATES IN THEIR ENERGY TRANSITION, A FUNCTIONING SINGLE MARKET FOR WASTE TRANSPORT HAS TO BE PART OF THE EQUATION. THEREFORE, SOLVAY RECOMMENDS REPLACING THE CURRENT PATCHWORK OF NATIONAL WASTE TRANSPORT RULES BY A HARMONISED EUROPEAN LEGAL FRAMEWORK FOR WASTE MANAGEMENT

Dr. Ilham Kadri,
CEO et Présidente du Comité
exécutif de Solvay



COMMENT LES ÉCHANGES SONT-ILS PROMUS SUR LE CONTINENT EUROPÉEN?

L'économie belge est petite, mais très ouverte. Les marchés étrangers sont donc essentiels pour nos entreprises. C'est pourquoi la FEB s'efforce de promouvoir le commerce extérieur afin de faciliter l'accès aux pays européens hors UE et à d'autres marchés tiers.

En 2022, 77% de nos exportations totales étaient destinées à l'Europe, dont 68% aux États membres de l'Union européenne. Nos pays voisins, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, sont nos principaux clients et représentent près de la moitié de nos exportations.

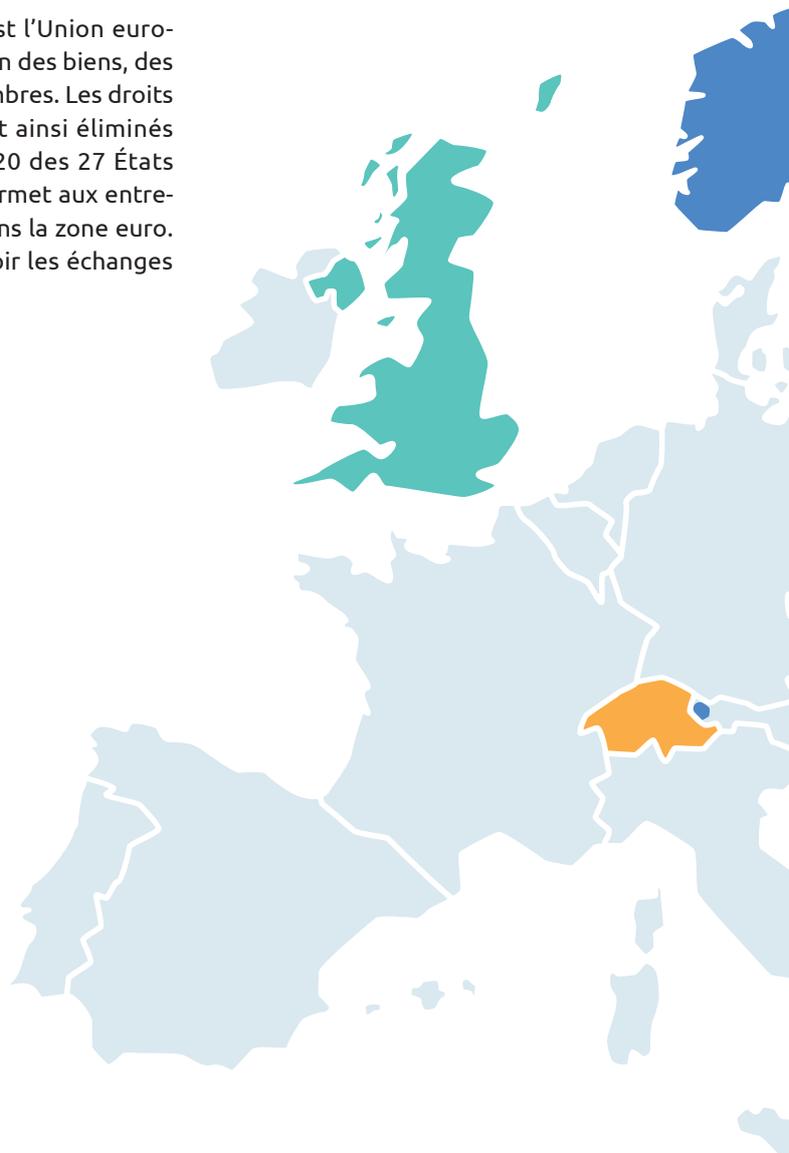
L'accord commercial le plus important pour notre pays est l'Union européenne et son marché unique, qui permet la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes entre les États membres. Les droits de douane et la plupart des barrières non tarifaires sont ainsi éliminés au sein de l'UE, ce qui crée un climat de libre-échange. 20 des 27 États membres ont également l'euro comme monnaie, ce qui permet aux entreprises de commercer plus facilement et à moindre coût dans la zone euro. Il existe encore d'autres traités et accords pour promouvoir les échanges sur le continent européen.

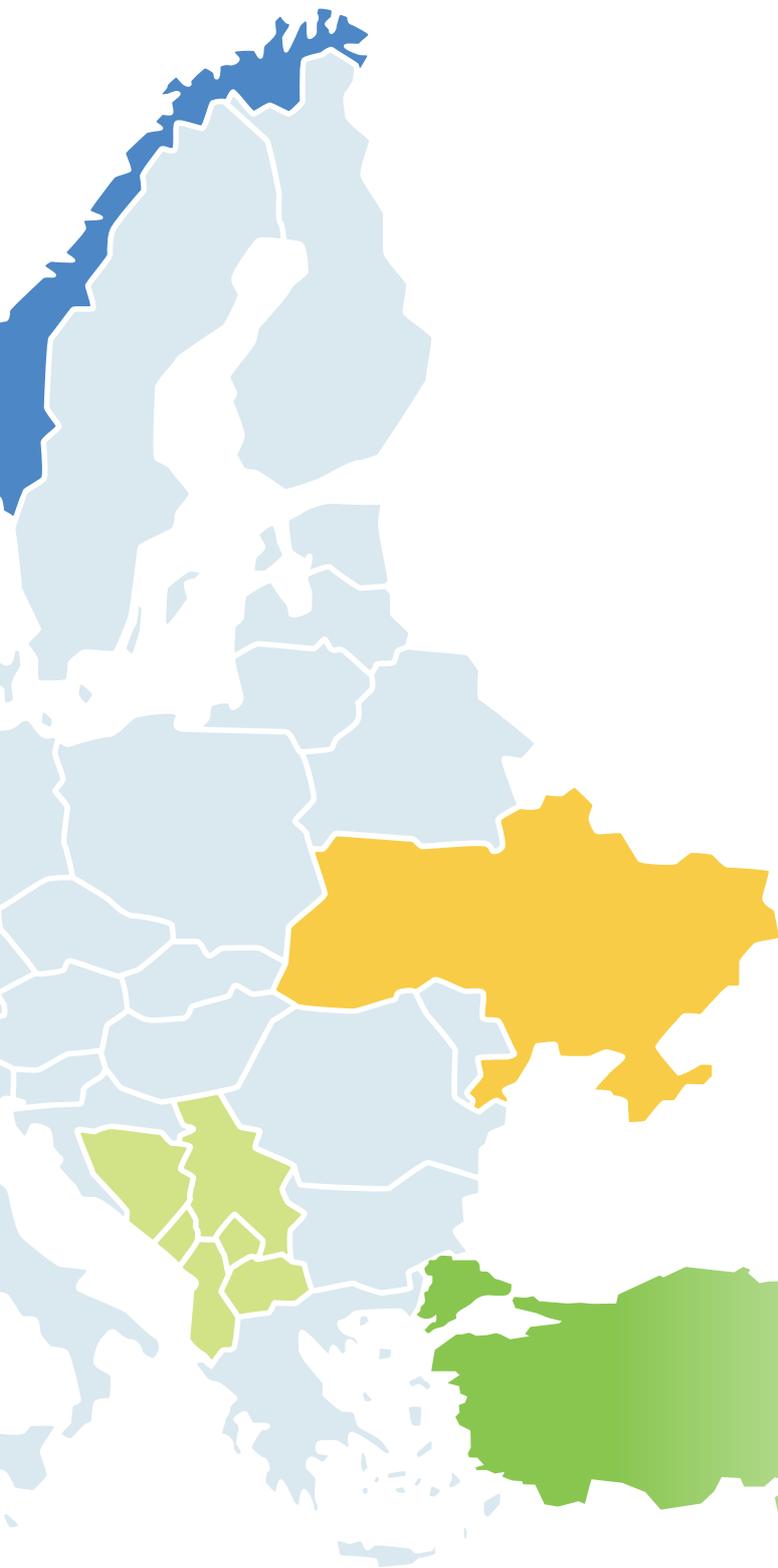
Le Royaume-Uni

Les échanges avec cet ancien membre de l'UE sont régis par l'Accord de commerce et de coopération, qui couvre non seulement les biens, les services, les investissements, les marchés publics et les droits de propriété intellectuelle, mais aussi un large éventail d'autres domaines importants présentant un intérêt pour l'UE, tels que les transports aériens et routiers, l'énergie et le développement durable, la pêche et la coordination de la sécurité sociale. Les règles en matière de commerce et d'investissement sont étayées par de vastes engagements en faveur de conditions de concurrence équitables et du développement durable.

Suisse

Les relations économiques et commerciales de la Suisse avec l'UE sont principalement régies par une série d'accords bilatéraux dans lesquels la Suisse a accepté d'adopter certains aspects du droit communautaire en échange de l'accès à une partie du marché intérieur de l'UE.





Espace économique européen (EEE)

L'EEE élargit le marché unique à des pays non membres de l'UE tels que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Ces pays participent au marché unique et respectent la législation européenne sans être membres à part entière de l'UE, ce qui accroît encore les opportunités commerciales. Toutefois, l'union douanière de l'UE ne s'étend pas à la Norvège, à l'Islande et au Liechtenstein, de sorte que des frontières et des procédures douanières subsistent entre ces pays et l'UE.

Ukraine

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'UE et l'Ukraine, qui a le statut de candidat depuis juin 2022, appliquent provisoirement leur accord commercial dans le cadre d'un accord d'association plus large, dont les dispositions politiques et de coopération sont appliquées provisoirement depuis novembre 2014. Cet accord d'association permet aux entreprises européennes d'importer et d'exporter plus facilement et à moindre coût de et vers l'Ukraine et offre une série d'avantages tels que la suppression des droits de douane et la facilitation efficace et rapide du trafic douanier aux frontières internationales. Il est probable que les futurs efforts de reconstruction iront de pair avec les préparatifs d'adhésion à l'UE.

Balkans occidentaux

En 1999, l'Union européenne a commencé à conclure des accords de stabilisation et d'association avec un certain nombre de pays des Balkans. L'objectif est de préparer l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro, le Kosovo et la Serbie à rejoindre l'Union européenne. Les accords avec les différents pays des Balkans diffèrent dans les détails, mais tous prévoient la suppression des droits de douane et des restrictions non tarifaires dans les échanges bilatéraux.

Turquie

L'UE a établi une union douanière avec la Turquie, pays candidat, qui instaure des droits de douane nuls sur les biens industriels et les produits agricoles transformés qui sont entièrement fabriqués en Turquie ou dans l'UE ou y sont mis en libre circulation après avoir été importés de pays tiers.



LE MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (Carbon Border Adjustment Mechanism - CBAM) de l'Union européenne est entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier. Il s'agit d'un règlement européen qui garantit que les produits importés dans l'UE paient un prix pour le carbone qu'ils contiennent. L'Union européenne entend grâce à cela éviter les fuites de carbone, un phénomène par lequel les producteurs européens s'établissent hors de l'UE pour bénéficier de politiques climatiques moins ambitieuses et échapper ainsi au prix européen du carbone dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission (ETS-UE).

Le CBAM est l'une des propositions du paquet européen Fitfor55 visant à réduire les émissions nettes de l'UE d'au moins 55% d'ici à 2030. Il a été introduit en même temps que la révision du système européen d'échange de quotas d'émission, avec lequel il est étroitement lié. Ce mécanisme impose aux entreprises qui importent des marchandises non-UE de payer un ajustement carbone couvrant la différence avec le prix du système européen d'échange de quotas d'émission. La mise en œuvre progressive du CBAM se fera donc parallèlement à la réduction des quotas d'émission gratuits à partir de 2026 dans le cadre du ETS-UE. Dès lors, les produits importés et les produits européens sont traités sur un pied d'égalité.



QUELLES ÉMISSIONS SONT PRISES EN COMPTE ?

Comme indiqué précédemment, le mécanisme d'ajustement impose aux importateurs de l'UE un prix du carbone correspondant à leurs émissions. Pour calculer ces émissions de carbone, on prendra en compte les mêmes émissions de gaz à effet de serre que dans le cadre du ETS-UE, à savoir le dioxyde de carbone (CO₂) et, le cas échéant, le monoxyde d'azote (N₂O) et les hydrocarbures perfluorés (PFC). Ces émissions sont exprimées en tonne équivalent CO₂ par tonne de chaque type de produits ou par mégawattheure dans le cas de l'électricité.

Les émissions de GES peuvent être à la fois directes et indirectes, les secondes provenant de la production de l'électricité utilisée pour la fabrication des marchandises. Le mécanisme établit une distinction entre les produits dont les émissions intrinsèques (directes et indirectes) sont prises en compte et ceux dont seules les émissions directes sont prises en compte.

FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME

Les importateurs ne pourront importer les produits concernés qu'avec l'autorisation des autorités compétentes et s'ils sont désignés déclarants CBAM autorisés. La Commission européenne attribue à chaque déclarant CBAM agréé un numéro de compte CBAM unique et un accès au registre CBAM. Ce compte contient les certificats CBAM.

Pour payer l'ajustement carbone imposé, les entreprises UE doivent acheter une quantité de certificats CBAM correspondant à la quantité totale d'émissions intégrées du produit (après déduction du coût du carbone payé dans un pays d'origine et de l'ajustement nécessaire pour l'octroi gratuit de droits d'émissions dans le cadre du ETS-UE). Ces certificats sont ensuite transmis par le biais des déclarations annuelles du CBAM. Cette déclaration contient des informations sur la quantité totale de marchandises importées, le total des émissions intégrées, le nombre total de certificats CBAM à restituer ainsi que des copies des rapports de vérification.

C'est l'État membre qui vend les certificats CBAM sur une plate-forme centrale commune aux déclarants CBAM agréés établis dans cet État membre. Si un déclarant CBAM a acheté trop de certificats, il peut en revendre certains à l'État membre.



QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS PAR LE CBAM ?

Le mécanisme se concentre uniquement sur les secteurs à forte intensité de carbone, et plus précisément sur les produits des secteurs industriels du fer et de l'acier, du ciment, des engrais, de l'aluminium, de l'électricité et de l'hydrogène, certains précurseurs et un nombre limité de produits dérivés. Ensuite, d'autres catégories de produits seront progressivement ajoutées. L'objectif est d'étendre progressivement le champ d'application à tous les secteurs couverts par le ETS-UE d'ici à 2030.

LE CBAM SE CONCENTRE (POUR L'INSTANT) UNIQUEMENT SUR LES SECTEURS À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE

COMMENT EST DÉTERMINÉ LE PRIX D'UN CERTIFICAT CBAM ?

Le système de tarification du CBAM reflète étroitement le prix du ETS-UE, le prix des certificats étant calculé sur la base des moyennes hebdomadaires du ETS-UE. Le coût du carbone déjà payé dans le pays tiers est déduit. Dans le CBAM, il existe cependant une différenciation entre les marchandises simples et complexes. Si les émissions réelles ne peuvent être déterminées de manière adéquate, les émissions intégrées sont déterminées à l'aide de valeurs par défaut exprimées en tonnes équivalent CO₂ par tonne de produit CBAM fabriqué. Les valeurs par défaut sont basées sur l'intensité moyenne des émissions de chaque pays exportateur pour chaque produit couvert par la proposition de règlement CBAM.

INTERACTION AVEC LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Le mécanisme CBAM doit encore passer le test de sa compatibilité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), alors que des pays tiers comme la Chine, l'Inde ou le Brésil ont déjà annoncé vouloir introduire un recours à l'OMC contre cette mesure européenne qu'ils jugent protectionniste. De son côté, la Commission européenne défend la légalité du CBAM avec les règles OMC sur la base d'une exception générale qui permet aux États d'adopter des mesures d'ajustement aux frontières pour des raisons environnementales. Le nouveau mécanisme ne pourra cependant pas introduire de discrimination entre pays où existent les mêmes conditions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La réponse à la question de la compatibilité avec les règles OMC est essentielle afin d'éviter des mesures de rétorsion (taxes douanières) par les principaux pays partenaires de l'Union européenne. En parallèle, l'Union européenne négocie avec les États-Unis, qui souhaitent ainsi être exemptés du CBAM pour leurs exportations sidérurgiques vers l'Europe, un accord global sur l'acier et l'aluminium durable.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU CBAM : CALENDRIER

Période transitoire

Entre le 1^{er} octobre 2023 et le 1^{er} janvier 2026, le CBAM s'applique déjà aux obligations de déclaration, mais sans devoir payer pour les certificats d'importation. Cela dans le but de faciliter un déploiement harmonieux et réduire le risque d'effets perturbateurs sur le commerce.

Entre 2026 et 2034

Après cette période de transition et une première révision du mécanisme (fin 2025), l'impact financier du CBAM augmentera progressivement jusqu'en 2034. Au plus tard le 31 mai de chaque année, et pour la première fois en 2027 pour l'année 2026, chaque déclarant CBAM agréé utilisera le registre CBAM pour introduire une déclaration pour l'année civile précédente, ainsi que le nombre de certificats CBAM correspondant aux émissions intégrées vérifiées déclarées.

FIL INFO

L'actualité commerciale internationale est incessante, dense et souvent volatile. Cette rubrique propose aux entreprises belges et acteurs intéressés un décryptage succinct des derniers faits et développements qui touchent de près ou de loin leurs activités à l'international.

1 UNE ÉCONOMIE EUROPÉENNE FORTE ET SÛRE

Le 20 juin dernier, la Commission européenne a présenté une communication sur la sécurité économique de l'UE, qui jette les bases de diverses initiatives législatives et non législatives.

Les nouvelles tensions géopolitiques, la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, les cyberattaques et les attaques d'infrastructures, l'ingérence étrangère et la désinformation, le tout associé aux progrès technologiques, rendent l'UE vigilante à l'égard des technologies sensibles qui pourraient éventuellement être utilisées contre elle.

L'objectif consiste à rendre l'économie de l'UE résiliente et compétitive, à l'intérieur de ses frontières et au-delà. L'UE ne souhaite toutefois pas devenir protectionniste et s'isoler complètement. En d'autres termes, l'économie doit rester ouverte, ce qui implique que nos partenariats et nos échanges avec d'autres pays doivent rester au premier plan et que notre marché intérieur doit également continuer à bien fonctionner.



Les risques

Pour concrétiser tout cela, la Commission propose une approche stratégique globale. Elle a identifié les quatre catégories de risques suivantes :

- 1 Risques pour la résilience des chaînes d'approvisionnement, y compris en matière de sécurité énergétique ;
- 2 Risques pour la sécurité physique et pour la cybersécurité des infrastructures critiques ;
- 3 Risques liés à la sécurité des technologies et aux fuites de technologies ;
- 4 Risque d'instrumentalisation des dépendances économiques ou de coercition économique.

Compte tenu de l'imbrication avec la sécurité nationale, la Commission, en collaboration avec les États membres et avec la contribution du secteur privé, continuera à identifier et à évaluer en permanence les risques pour la sécurité économique.

L'approche : promotion, protection & partenariats

La stratégie de la Commission comporte trois axes, appelés les 3 P.

Premier axe : promouvoir la compétitivité et la croissance européennes, renforcer le marché intérieur, soutenir une économie forte et résiliente, et stimuler la base de recherche ainsi que la base technologique et industrielle de l'UE.

La Commission propose par exemple d'ériger une plateforme des technologies stratégiques pour l'Europe (« STEP »). Cette plateforme soutiendra le développement et le renforcement des chaînes de valeur européennes dans le domaine des technologies avancées et numériques, des technologies propres et des biotechnologies afin de réaliser les objectifs de la transition verte et numérique. Cela permettrait à l'UE de réduire ou d'éviter les dépendances stratégiques.

Deuxième axe : protéger la sécurité économique en adoptant plusieurs politiques et instruments, y compris de nouveaux instruments ciblés.

La Commission annonce un certain nombre de nouvelles initiatives et de révisions ou d'ajouts aux instruments existants. Il s'agit par exemple d'une révision de l'actuel règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers (filtrage IDE) avant la fin de l'année.

En outre, la Commission introduira fin 2023 une proposition visant à améliorer l'efficacité du cadre actuel sur les biens à double usage (produits, services et technologies pouvant être utilisés à des fins aussi bien civiles que militaires). Elle a également établi une liste des technologies stratégiques essentielles à la sécurité économique.

La Commission tient par ailleurs à empêcher que des avancées technologiques essentielles à l'accroissement des capacités militaires et de renseignement d'acteurs étrangers ne soient mises à profit pour compromettre la paix et la sécurité internationales. D'ici à la fin de 2023, elle examinera donc des mesures visant à prévenir les fuites de savoir-faire et de technologies présentant un risque pour la sécurité.

Troisième axe : établir des partenariats et intensifier la coopération avec les pays tiers (G7 et autres) en matière de sécurité économique par :

- la mise en place de nouveaux accords de libre-échange, notamment pour les matières premières ;
- la réalisation de progrès concrets au sein des deux Conseils du commerce et des technologies (avec les États-Unis et l'Inde) ;
- la conclusion d'alliances vertes. Au niveau multilatéral également, par l'intermédiaire du G20 ou de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) par exemple, l'UE continuera à travailler à leur consolidation.

L'EUROPE DÉFINIT TROIS AXES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

CE QU'EN PENSE LA FEB



La FEB accueille favorablement le principe d'une stratégie globale et équilibrée, destinée à veiller à la défense et à la promotion des intérêts de l'UE, notamment sous l'angle des technologies sensibles. Et ce, en partenariat avec nos alliés internationaux.

Il conviendra néanmoins de tenir compte du fait que ces technologies sont en constante évolution. Il serait dès lors préférable de définir un ensemble de critères auxquels ces technologies devraient répondre plutôt que d'arrêter des listes figées de technologies. Dans le même ordre d'idées, il importe de garantir que le secteur privé soit consulté de manière adéquate afin que les initiatives politiques reflètent la pratique et la réalité du terrain.

Par ailleurs, afin d'assurer le bon fonctionnement (et non la fragmentation) du marché intérieur, toute nouvelle obligation à charge des entreprises (par exemple en matière de technologies à double usage) et les modalités de leur mise en œuvre devront être harmonisées autant que possible dans tous les États membres.

Enfin, il importe de veiller à la cohérence entre les multiples initiatives européennes - déjà lancées ou à venir - notamment dans les domaines de la sécurité économique, de la politique industrielle et de la transition digitale et énergétique, y compris en matière de champ d'application (cf. diverses listes de technologies et secteurs visés). Dans le cas contraire, leur compréhension par le monde des entreprises risque de s'avérer très complexe.



2 ACCORDS COMMERCIAUX UE - NOUVELLE-ZÉLANDE ET UE - AUSTRALIE

Après 12 rounds de négociation étalés sur cinq années, l'accord commercial entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande a été officiellement signé le 9 juillet 2023. Le texte de l'accord a ensuite été transmis au Parlement européen et au Conseil (27 États membres) pour approbation avant de pouvoir entrer en vigueur au premier semestre 2024.

L'accord avec la Nouvelle-Zélande ouvrira des opportunités économiques significatives pour les entreprises et renforcera les flux commerciaux bilatéraux à hauteur de 30% selon les estimations de la Commission européenne. Le traité inclut également un chapitre de développement durable avec des dispositions inédites en matière de sanctions, en dernier ressort, pour le non-respect des engagements en matière de normes environnementales et sociales. Les mesures tarifaires sur les exportations européennes à destination de la

Nouvelle-Zélande seront éliminées et les procédures douanières, simplifiées. Les entreprises européennes se verront garantir un meilleur accès au marché des services financiers, des télécoms, du transport maritime ou encore des livraisons outre-mer.

Les négociations pour un accord commercial avec l'Australie, lancées un mois avant celles avec la Nouvelle-Zélande, sont entrées dans leur dernière phase. Le renforcement des relations économiques avec l'Australie, en particulier pour l'accès aux matériaux rares, est une priorité stratégique pour la Commission européenne en vue d'assurer la transition énergétique en Europe et d'entamer le processus de réduction ciblée de dépendance vis-à-vis de la Chine. La finalisation des pourparlers est cependant compliquée par certaines exigences additionnelles de Canberra en faveur de son secteur sucrier et de son industrie de la viande. L'Australie dispose de riches ressources naturelles qu'elle entend utiliser comme levier dans les négociations.



3 ACCORDS COMMERCIAUX UE - AMÉRIQUE LATINE

Après plusieurs années de léthargie dans ses relations commerciales avec l'Amérique latine, l'Union européenne a pour ambition de renforcer ses liens avec cette région stratégique sur le plan tant économique que géopolitique. En témoigne le sommet UE - CELAC (Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) des 17 - 18 juillet derniers à Bruxelles, qui a réuni de très nombreux chefs d'État des deux blocs. Cependant, l'adoption finale de ses accords commerciaux avec la région s'avère plus difficile que prévu.

CHILI

En décembre 2022, l'Union européenne et le Chili ont conclu les négociations sur la modernisation de leur accord de libre-échange, qui date de 2003. Les experts de la Commission européenne finalisent actuellement la révision juridique du texte de l'accord afin qu'il puisse être officiellement signé et adopté fin 2023. La signature espérée de l'accord n'a pas eu lieu lors du Sommet UE - CELAC précité.

En parallèle de la modernisation de l'accord commercial, le Chili et la Commission européenne ont entamé des négociations pour un futur accord sur les matériaux rares (critical raw materials) - notamment de Lithium - qui permettraient de diversifier l'approvisionnement du marché européen. En sus de cet accord de libre-échange, la Commission entend s'engager dans un partenariat 'win-win' avec le Chili sur l'extraction et la transformation des matériaux rares dans le respect des standards environnementaux, au profit de l'économie domestique et des investisseurs européens.

MERCOSUR

L'Accord d'association UE - Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) a été conclu le 28 juin 2019. Malgré les efforts de la Commission européenne, la ratification formelle n'est toujours pas acquise, plus de 4 ans après. Le traité fait face à un contexte défavorable, défini par

une forte opposition du monde agricole en Europe et des questions persistantes sur son impact environnemental, en particulier sur les risques de déforestation en Amazonie.

Consciente des difficultés en vue de sa ratification en Europe, la Commission européenne négocie actuellement un protocole additionnel à l'accord. Cet instrument juridique vise à renforcer certaines dispositions relatives à la durabilité (protection de la biodiversité, mesures contre la déforestation illégale...) sans réouverture des négociations.

L'élection fin 2022 du Président brésilien Luis Ignacio Lula Da Silva, initialement perçue comme un élément pouvant favoriser les pourparlers, s'est accompagnée d'une volonté du Mercosur de renégocier certaines parties de l'accord. Fort du lancement d'une politique de réindustrialisation au niveau national, l'Administration Lula souhaite, notamment, limiter l'accès des entreprises européennes aux marchés publics sud-américains.

L'UNION EUROPÉENNE A POUR AMBITION DE RENFORCER SES LIENS AVEC L'AMÉRIQUE LATINE

MEXIQUE

L'Union européenne et le Mexique ont conclu un accord de principe sur la modernisation de leur traité de libre-échange en avril 2018. Le nouveau traité remplacera le pilier commercial du Partenariat économique, politique et de coordination UE - Mexique, qui date de l'année 2000. Les autorités mexicaines résistent aux pressions récentes de la Commission européenne, qui souhaite modifier l'architecture juridique de l'accord en vue de faciliter sa ratification du côté européen. L'idée serait de séparer l'accord en un volet commercial distinct de celui portant sur les investissements. Ceci permettrait d'éviter le blocage des dispositions commerciales par un des 27 membres de l'Union (ou d'une région), dans un scénario qui rappellerait celui du CETA en 2016.

LES CONTRÔLES POST-BREXIT À L'IMPORTATION DE PRODUITS EN PROVENANCE DE L'UE ENFIN EN VIGUEUR ?

Le Royaume-Uni, qui a quitté le marché unique européen en janvier 2021, a reporté à plusieurs reprises l'introduction de ses nouveaux contrôles frontaliers en raison notamment d'inquiétudes quant aux interruptions dans la chaîne d'approvisionnement, aux perturbations dans les ports et à la hausse de l'inflation. L'UE a, en revanche, introduit des contrôles à l'importation immédiatement après le Brexit. Les contrôles britanniques devraient en principe débuter le 31 janvier 2024.

Le gouvernement britannique avait déclaré en avril dernier qu'il exigerait des certifications sanitaires pour certains produits animaux, plantes et produits destinés à l'alimentation humaine et animale en provenance d'Europe avant le 31 octobre. Le 29 août, il a toutefois annoncé reporter cette mesure de trois mois.

Le nouveau Border Target Operating Model publié le 29 août dernier prévoit une utilisation plus intelligente des données et des technologies ainsi que l'élimination des doublons, ce qui permettrait de réduire la quantité de données et de formalités administratives pour les entreprises. Un système de guichet unique est également prévu pour simplifier et rationaliser les procédures d'importation et d'exportation, de sorte que les informations ne doivent être fournies qu'une seule fois par les commerçants.

Pour plus d'informations sur le Border Target Operating Model, cliquez ici :

<https://www.gov.uk/government/publications/the-border-target-operating-model-august-2023>



SCAN QR

Border Target Operating Model : trois phases

- 1 31 janvier 2024** - Introduction de certificats sanitaires pour les importations de produits animaux à risque moyen, de plantes, de produits végétaux et de denrées alimentaires et aliments pour animaux à risque élevé d'origine non animale en provenance de l'UE. La suppression des exigences de notification préalable pour les plantes et les produits végétaux à faible risque en provenance de l'UE.
- 2 30 avril 2024** - Introduction de contrôles documentaires fondés sur les risques et de contrôles physiques de produits animaux à risque moyen, de plantes, de produits végétaux et de denrées alimentaires et aliments pour animaux à haut risque d'origine non animale en provenance de l'UE. Les inspections existantes de plantes/produits végétaux à haut risque en provenance de l'UE seront déplacées du lieu de destination aux postes de contrôle frontaliers.
- 3 31 octobre 2024** - L'obligation de déclarations de sûreté et de sécurité pour les importations en Grande-Bretagne en provenance de l'UE ou d'autres zones où l'exemption s'applique entrera en vigueur le 31 octobre 2024. Par ailleurs, le Royaume-Uni introduira un ensemble de données rationalisées pour les importations et l'utilisation du guichet unique (Single Trade Window) qui permettra d'éliminer, dans la mesure du possible, la redondance entre les différents ensembles de données préliminaires à l'arrivée, tels que les déclarations en douane soumises au préalable.

11^e TRAIN DE SANCTIONS EUROPÉENNES À L'ÉGARD DE LA RUSSIE : QUEL IMPACT POUR NOS EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS ?

Le 23 juin 2023, l'Union européenne a adopté le 11^e train de sanctions à l'encontre de la Russie en raison de la poursuite de sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Ce nouveau paquet de mesures met l'accent sur la mise en œuvre des sanctions déjà adoptées et aborde en particulier les problèmes liés à leur contournement via des pays tiers (non européens). Les sanctions ont pour objectif d'éroder la base industrielle et technologique de la Russie et d'affaiblir sa capacité à mener la guerre en Ukraine.

APERÇU DES NOUVELLES RESTRICTIONS

L'Union européenne a mis en place un mécanisme « anti-contournement » qui permet de restreindre la vente, la fourniture, le transfert ou l'exportation de certains biens et de certaines technologies faisant l'objet de sanctions vers certains pays tiers dont il est considéré que le territoire est exposé à un risque élevé de contournement.

Ce mécanisme est complété par une interdiction de transit via la Russie pour certains produits sensibles exportés depuis l'Union européenne vers des pays tiers.

Des restrictions supplémentaires sur les importations de produits sidérurgiques, qui ont été transformés dans un pays tiers, seront exigées afin de prouver que les intrants utilisés ne proviennent pas de Russie.

87 nouvelles entités soutenant directement le complexe militaro-industriel de la Russie sont visées par des restrictions plus sévères en matière de biens à double usage. La liste des cibles s'étend dorénavant à des entités enregistrées en Chine, en Ouzbékistan, aux Émirats arabes unis, en Syrie et en Arménie.

Les restrictions aux exportations vers la Russie de produits sensibles sont par ailleurs accompagnées d'une interdiction de vendre, concéder sous licence, transférer ou transmettre des droits de propriété intellectuelle et des secrets d'affaires. Cette interdiction vise à empêcher que les biens faisant l'objet de sanctions ne soient tout simplement fabriqués en dehors de l'Union.

Outre ces mesures commerciales, l'Union européenne a également étendu les interdictions en matière de transport routier et maritime avec la Russie ainsi que dans le domaine de l'énergie.



Plus d'info ?

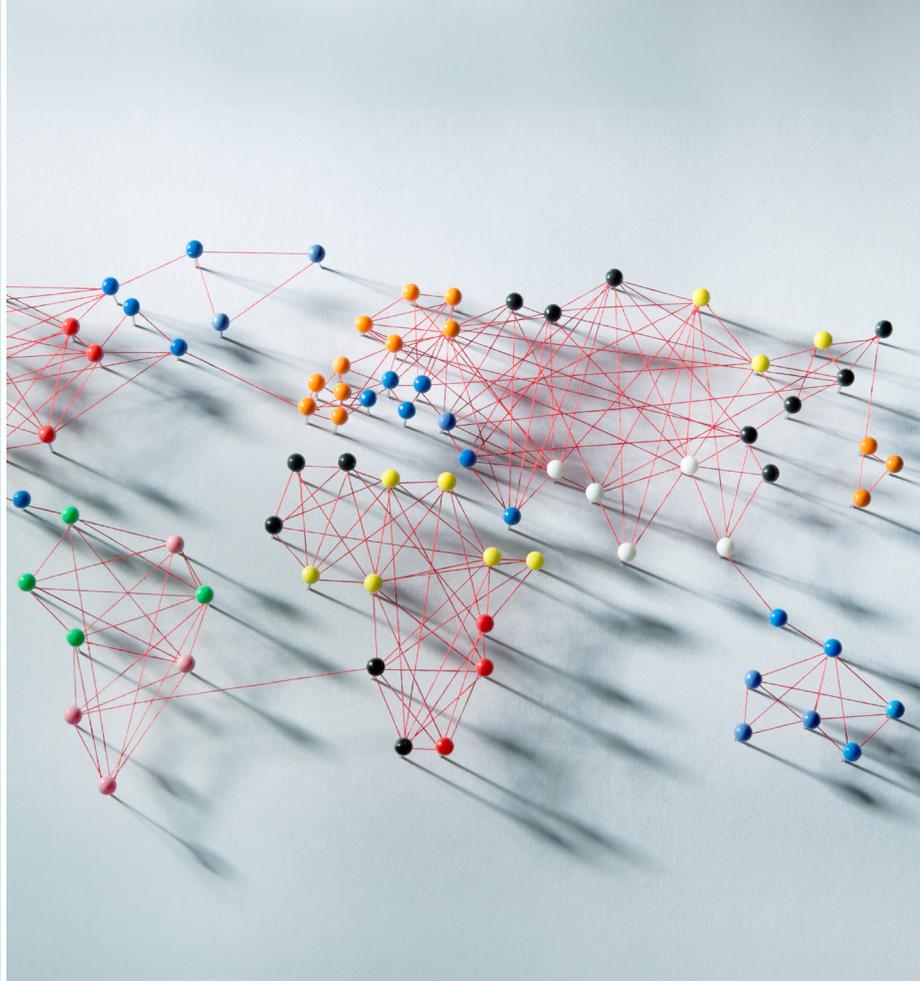
L'ampleur et la technicité des paquets successifs de sanctions adoptés par l'Union européenne ont un impact considérable sur les activités internationales des entreprises belges. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre page web:

https://www.feb.be/domaines-daction/international/international-trade/conflict-russie-ukraine-repercussions-pour-les-entreprises-belges_2022-02-24/



LA FEB EN ACTION

La FEB est très active dans le domaine de la diplomatie économique, tant à l'étranger (dans le cadre de visites d'État et de missions économiques) qu'en Belgique. Elle favorise ainsi les contacts entre les entreprises belges et les pouvoirs publics étrangers, et entretient des liens étroits avec le monde diplomatique à Bruxelles et à l'étranger.



AVRIL 2023 – LA FEB REÇOIT LE MINISTRE INDIEN DU COMMERCE

Le 15 avril, la FEB a reçu le ministre indien du Commerce et de l'Industrie, Piyush Goyal, pour discuter des relations commerciales entre les deux pays et du projet de traité de libre-échange UE-Inde. Alors que la Belgique est devenue le deuxième partenaire commercial européen de l'Inde, cette table ronde a été l'occasion d'évoquer les opportunités, mais aussi les difficultés que rencontrent les entreprises belges pour y développer des affaires et de souligner l'importance de l'Inde pour les entrepreneurs belges.



MAI 2023 – ARCTIC BUSINESS SEMINAR

L'Institut Egmont, en partenariat avec la FEB, essenscia et Agoria, a organisé le 16 mai l'Arctic Business Seminar. Pieter Timmermans, CEO de la FEB, a pris part au workshop consacré à ce que la région arctique peut offrir aux entreprises belges et inversement.



MAI 2023 – MISSION PRINCIÈRE AU SÉNÉGAL



Du 21 au 25 mai, une délégation belge de plus de 150 entreprises s'est rendue en mission économique au Sénégal sous la présidence de la Princesse Astrid. Ce pays en pleine croissance offre de nombreuses opportunités. La FEB y était présente et a organisé divers événements exclusifs, comme un déjeuner « Business-2-Government », en collaboration avec l'ambassade de Belgique,

en présence du ministre sénégalais des Finances et du Budget, Mamadou Moustapha Bâ. René Branders, président de la FEB, a également participé à des débats sur l'émancipation économique des femmes et la diversité au travail, mettant en avant la contribution des entreprises belges pour résoudre des défis sociétaux.

MAI 2023 – EU TRADE DAY



Le 24 mai, la FEB a organisé deux activités destinées à souligner l'importance du commerce extérieur pour notre économie. La première a consisté en un débat entre des

représentants de huit partis politiques belges, ponctué par des témoignages d'entreprises et de secteurs. La seconde a réuni des représentants des présidences suédoise, espagnole et belge du Conseil de l'UE, de la Commission et du Parlement européen, et de notre couple BusinessEurope, et a porté sur les priorités commerciales de l'UE jusqu'aux élections européennes de juin 2024. S'agissant du volet belge, la FEB a déploré le fait que huit accords commerciaux et d'investissements négociés par l'UE avec divers partenaires internationaux sont toujours en attente de ratification dans divers parlements compétents de notre pays. Soutenue en cela par les fédérations régionales d'employeurs, elle a plaidé pour que cette situation soit résolue au plus vite, puisqu'elle porte atteinte à la crédibilité de la Belgique sur la scène européenne.



JUIN 2023 – VISITE D'ÉTAT DES SOUVERAINS DES PAYS-BAS À LA BELGIQUE



À l'occasion de la visite d'État des souverains néerlandais en Belgique, la FEB et son homologue néerlandais, le VNO-NCW, ont organisé le 22 juin une table ronde rassemblant des entreprises des deux pays. Les discussions ont porté sur la transition énergétique et sur des points de collaboration entre les Pays-Bas et la Belgique en matière de décarbonation. Pieter Timmermans a

souligné l'importance de cette collaboration et l'ambition des deux pays de devenir leaders européens en la matière. La ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, et son homologue néerlandaise ont également pris part à cette table ronde.

JUILLET 2023 – AUDITION « MERCOSUR » À LA CHAMBRE



Le 14 juillet, la FEB a pris part à une audition à la Chambre des représentants portant sur l'accord de libre-échange UE-Mercosur. Olivier Joris, Executive Manager du centre de compétence Europe & International, y a exposé les principales raisons pour lesquelles la FEB soutient la ratification de cet accord.

JUILLET 2023 – SOIRÉE EUROPÉENNE



Le 3 juillet, la FEB a organisé sa 'Soirée européenne' annuelle, regroupant les Belges suivant de près l'actualité européenne au sein du monde économique, des autorités belges et des institutions de l'UE. L'orateur du jour était la ministre des Affaires étrangères et européennes, Hadja Lahbib. La ministre a abordé les dossiers importants pour la présidence belge du Conseil de l'UE au premier semestre 2024. Pieter Timmermans et René Branders ont mis en avant une série de priorités pour cette présidence, et ont rappelé les principales recommandations de la FEB pour renforcer l'influence de la Belgique sur la scène européenne.



JUILLET 2023 – VISITE DE L'AMBASSADEUR DU PORTUGAL



Le 4 juillet 2023, Pieter Timmermans a reçu S.E. Jorge Cabral, ambassadeur du Portugal en Belgique. Au-delà de la visite de courtoisie, l'objectif était aussi de faire le point sur les relations bilatérales entre nos deux pays.

JUILLET 2023 – RENCONTRE AVEC LE CEO DU BUSINESS COUNCIL OF CANADA



Le 12 juillet 2023, Pieter Timmermans a rencontré Goldy Hyder, président et CEO du Business Council of Canada, pour un échange de vues sur les relations entre nos deux pays et sur l'importance de l'accord UE-Canada (le CETA) comme moteur économique.

OCTOBRE 2023 – PLATFORM INTERNATIONAL

Le 11 octobre, les membres de la Platform International de la FEB se sont réunis, sous la présidence de Jan Grauls et en présence du président de la FEB, René Branders, pour se pencher sur diverses questions en matière de commerce international, de tensions géopolitiques et

de diplomatie économique. La réunion a rassemblé diverses fédérations sectorielles et entreprises actives en Belgique, des organisations patronales régionales, ainsi que des représentants de diverses autorités fédérales et régionales compétentes.



OCTOBRE 2023 – SÉANCE D'INFORMATION CBAM

La phase transitoire du nouveau Mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) a débuté le 1^{er} octobre 2023. Pour répondre aux questions que se posent les entreprises, une séance d'information a été organisée le 20 octobre par la FEB et le service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, avec la participation des douanes belges et de la Commission européenne.



OCTOBRE 2023 – LA FEB ACCUEILLE LE PRÉSIDENT DU PORTUGAL

Le 17 octobre 2023, la FEB a eu l'honneur d'accueillir le président du Portugal, Son Excellence Marcelo Rebelo de Sousa, dans le cadre de sa visite d'État en Belgique. À l'invitation de René Branders, président de la FEB, et de Pieter Timmermans, CEO de la FEB, le dirigeant portugais et sa délégation ont visité la FEB pour un échange de vues sur la situation économique.



19-28 OCTOBRE 2023 – MISSION ÉCONOMIQUE EN AUSTRALIE



Plus de 200 chefs d'entreprise ont participé fin octobre à la mission économique belge en Australie conduite par la princesse Astrid. La taille de la délégation montre non seulement que l'Australie a beaucoup à offrir, mais aussi que nos entreprises belges sont tournées vers l'exportation et à la recherche de nouveaux marchés dans le monde entier. Cela confirme également que les missions économiques aident les entreprises à nouer de nouveaux partenariats partout dans le monde.

Karla Basselier, CEO de Fedustria, représentait à titre exceptionnel la FEB lors du 'Power Lunch' organisé en coopération avec le European Australian Business Council.

FÉDÉRATIONS SECTORIELLES MEMBRES DE LA FEB

En collaboration avec ses fédérations sectorielles membres, la FEB met tout en œuvre pour défendre les intérêts de nos entreprises actives à l'international. Elle s'attelle également à informer le monde entrepreneurial belge de la dynamique géopolitique, des nouvelles réglementations européennes et supranationales, des traités bilatéraux et multilatéraux... ayant un impact majeur sur nos activités commerciales internationales.

MEMBRES EFFECTIFS



GROUPEMENT
DES SABLIERES



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES ENTREPRISES DE GARDIENNAGE ASBL
BEROEPSVERENIGING
VAN BEWAKINGSONDERNEMINGEN VZW



MEMBRES ADHÉRENTS



LE CENTRE DE COMPÉTENCE EUROPE & INTERNATIONAL

Le centre de compétence (CC) Europe & International de la FEB assure le contenu rédactionnel du Focus International Trade.

L'ÉQUIPE



Olivier Joris
Executive Manager



Benoit Monteyne
Conseiller



Thomas Julien
Conseiller

LA FEB EST TRÈS ACTIVE DANS DE MULTIPLES FACETTES DU COMMERCE INTERNATIONAL. CITONS, DE MANIÈRE NON EXHAUSTIVE :

- La veille permanente quant au bon fonctionnement du **marché intérieur européen** ;
- Le suivi de la **politique commerciale européenne** ;
- La promotion des **accords de libre-échange** auprès des entreprises ;
- Le suivi des **tensions commerciales** et de leur impact ;
- La **protection des investissements de nos entreprises** à l'étranger et, inversement, des investissements étrangers en Belgique ;
- L'organisation de multiples activités en lien avec la « **diplomatie économique** », dont la participation aux visites d'État et missions économiques.



FOCUS INTERNATIONAL TRADE

Publication semestrielle de
la Fédération des entreprises de Belgique

RÉDACTION

Olivier Joris, Benoit Monteyne, Thomas Julien

RÉDACTION FINALE

Johan Van Praet, Anne Michiels

TRADUCTION

Service de traduction FEB

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS

Stefan Maes

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stefan Maes, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

Date de publication : 6 novembre 2023

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands.
Cette publication peut être lue en ligne sur
www.feb.be > Publications

ISSN

2736-4437

VBO FEB

Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d'une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l'emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d'employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.

Retrouvez nos dernières publications sur www.feb.be

+50.000

petites, moyennes et grandes entreprises



75%

de l'emploi dans le secteur privé



2/3

de la valeur ajoutée



94,2%

du PIB belge provenaient des exportations en 2022

dont... **72%**

destinés à des pays européens

3 Régions

Boussole par excellence pour les entreprises en Belgique



WWW.VBO-FEB.BE

